

L'intégration des nouveaux Etats membres dans la nouvelle agriculture européenne

Papier introductif à la réunion de la task force du 10 septembre 2007

DAMIEN FONTAINE

Damien Fontaine, ingénieur agronome, doctorant à l'Université catholique de Louvain

Compte tenu de la rareté de la littérature consacrée à l'évolution de l'agriculture des Nouveaux Etats Membres depuis leur adhésion à l'Union européenne, ce document a été rédigé à partir de sources limitées. Il servira de support aux discussions des experts de la task force PAC 2013. L'auteur souhaite remercier Wanda Chmielewska-Gill pour sa relecture attentive.

Les idées exprimées dans l'article sont personnelles et relèvent de la seule responsabilité de l'auteur.

Sommaire

Introduction	p. 1
I - Contraintes structurelles et institutionnelles	p. 3
II - Le rôle de la PAC dans l'augmentation de la compétitivité de l'agriculture des NEM	p. 11
III- La nature du soutien aux NEM après 2013	p. 17
Références	p. 21
Annexes	p. 22

Introduction

Les politiques agricoles des Nouveaux Etats membres (NEM) ne peuvent être abordées de manière identique à celles des anciens Etats membres de l'Union européenne (UE-15), car la situation agricole entre ces deux groupes de pays diffère fortement. De plus, comme l'indiquent la forte disparité dans les taux de population active occupée par l'agriculture et les différences dans la répartition des terres agricoles, la situation dans les zones rurales varie considérablement d'un NEM à un autre. Dans ce document, par souci de clarté et de synthèse, nous étudions la situation des NEM dans leur ensemble et nous concentrons l'analyse sur les caractéristiques communes à la plupart des NEM. Cependant, il faut rappeler que les analyses développées ne s'appliquent pas nécessairement à chacun des pays.

Ce document se concentre exclusivement sur les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) Il n'approfondit dès lors pas l'analyse aux spécificités agricoles des nouveaux états membres méditerranéens, Chypre et Malte.

Globalement le secteur agricole des NEM se caractérise par un potentiel de développement important grâce à une dotation en terre et en ressources humaines très favorables. Néanmoins des problèmes structurels considérables amplifiés par un chômage élevé, des faibles revenus, une économie rurale en déclin et le dépeuplement des zones rurales, freinent le développement de ce secteur. Ces problèmes, principalement hérités de l'ère soviétique puis de la période de transition, entravent le développement économique et social général des NEM. La restructuration rurale constitue dès lors un défi de taille qui devra nécessairement être pris en charge par des politiques agricoles efficaces.

Ce document décrit tout d'abord les principales contraintes structurelles au développement rural auxquelles se heurte la plupart des régions des NEM. Nous discuterons ensuite des effets des politiques mises en œuvre dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) sur l'allègement de ces contraintes et la modernisation des zones rurales dans ces pays. Enfin des recommandations sur l'orientation des réformes des politiques agricoles dans ces pays sont proposées pour la PAC après 2013.

I - Contraintes structurelles et institutionnelles

Propriété foncière

Durant l'ère soviétique, la terre a été collectivisée dans la plupart des PECO. L'exploitation familiale privée agricole a alors fait largement place à une gestion d'exploitations collectives de grande dimension. La chute des régimes communistes a entraîné dans son sillage la restitution de la terre et la naissance d'une classe de nouveaux propriétaires terriens. Menée selon des modalités différentes d'un pays à l'autre, la restitution a globalement mené à un morcellement de la terre en parcelles de taille limitée. Une grande partie de la superficie agricole a été attribuée à des propriétaires ayant perdu tout lien direct avec l'agriculture et parfois même urbains¹. Souvent dépourvus des moyens fonciers et financiers nécessaires pour fonder une entreprise viable, une partie de ces nouveaux propriétaires a

¹ En Roumanie, seulement trois propriétaires sur cinq vivent en zone rurale, ce qui engendre un éloignement physique et une distance sociale entre le propriétaire et la terre à cultiver.

loué ses terres aux coopératives, aux fermes d'Etat ou à d'autres exploitants privés.

Simultanément à la restitution des terres, une restructuration de la gestion des exploitations agricoles a donc eu lieu. Elle a mené à la formation, de macro-exploitations sociétaires héritières des fermes collectives communistes d'une part, de nouvelles exploitations familiales privées d'autre part. La proportion de ces deux types d'exploitations varie fortement entre les pays. En Pologne, l'agriculture repose essentiellement sur des petites et moyennes exploitations familiales menant une activité mixte de culture de plein champ et d'élevage pastoral. En Slovénie, les exploitations familiales importantes - sur le modèle des exploitations de l'UE-15 - prédominent alors que la République Tchèque et la Slovaquie disposent principalement de grandes exploitations sociétaires. L'agriculture hongroise présente une double structure de grandes exploitations agricoles et de nombreuses petites (voir Tableau 1).

TABLEAU 1 : STRUCTURE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LES PECO (CIAIAN ET SWINNEN, 2006)

PAYS	EXPLOITATIONS PRIVÉES		MACRO-EXPLOITATIONS SOCIÉTAIRES	
	PART DE LA SUPERFICIE AGRICOLE (%)	TAILLE MOYENNE (HA)	PART DE LA SUPERFICIE AGRICOLE (%)	TAILLE MOYENNE (HA)
BULGARIE	52	1	48	536
RÉP. TCHÈQUE	28	20	72	937
ESTONIE	63	2	37	327
HONGRIE	59	4	41	312
LETONIE	90	12	10	297
LITUANIE	89	4	11	483
POLOGNE	87	8	13	N.C.*
ROUMANIE	55	2	45	274
SLOVAQUIE	12	42	88	1185

* NON COMMUNIQUÉ

Les exploitations familiales privées sont généralement de petite taille (Tableau 1), disposent de peu de ressources et pratiquent une agriculture de semi-subsistance. Les macro-exploitations, par contre, disposent des atouts de la grande échelle. Leur taille oscille en moyenne entre 300 et 1200 hectares et elles occupent généralement les terres les plus fertiles (Ciaian et Swinnen, 2006). Ces grandes exploitations s'apparentent à des sociétés quasi-commerciales qui desservent les intérêts d'un groupe de personnes restreint. Elles rationalisent dès lors leur production et structures de gestion tout en réduisant de manière radicale le nombre de travailleurs et d'intrants qu'elles emploient.

Qu'elle prenne la forme de petites exploitations indépendantes, de grandes exploitations privées ou de macro-exploitations sociétaires, l'agriculture des NEM se caractérise donc à l'heure actuelle par sa nature extensive et son manque de compétitivité. Bien que le débat sur la taille optimale des exploitations agricoles reste ouvert, il apparaît que la structure foncière dans les NEM n'est actuellement pas satisfaisante car ni les petites exploitations de semi-subsistance ni les macro-exploitations n'incitent à une utilisation optimale des ressources foncières et humaines disponibles. Pour que les macro-exploitations soient exploitées de manière appropriée, il faudrait un changement radical dans la gestion de ces entreprises, et il n'est pas certain que cela soit possible sans passer par une restructuration.

L'émergence rapide d'exploitations compétitives et dynamiques permettant d'assurer un taux d'emploi et un revenu raisonnable dans le milieu rural est un enjeu essentiel au développement de ces pays. Cette restructuration est néanmoins actuellement fortement freinée par différents facteurs, dont :

- Les coûts de transaction considérables auxquels les agriculteurs dynamiques sont confrontés lorsqu'ils désirent acheter

des terres ou exploiter de manière privée leurs terres nouvellement restituées ;

- La réticence à la reconversion professionnelle des agriculteurs ;
- L'absence d'alternatives professionnelles rurales ou urbaines ;
- Le manque d'éducation et de formation.

Capital et facteurs de production

Comme nous l'avons décrit ci-dessus, l'agriculture des NEM est de nature largement extensive. Durant la période soviétique, la dotation en machines et autres équipements agricoles était déjà insuffisante. Or, comme la restitution des terres n'a pas été accompagnée d'une formation de capital et que le service de crédit agricole fonctionnait mal², très peu d'investissements ont pu être faits dans ce domaine au cours de la transition. Aujourd'hui cette situation évolue progressivement et, au cours de la présente décennie, la modernisation et la mécanisation agricole ont connu un certain essor, mais elles demeurent encore trop modestes pour couvrir les besoins en périodes de pointe de labeur agricole.

Utilisation d'intrants agricoles

Dans de nombreuses régions, les agriculteurs exploitent leurs terres de manière peu intensive pour différentes raisons (abondance de terres, mauvaise qualité des sols, un climat à saison de production courte). La consommation d'intrants est relativement faible, ce qui limite les coûts de production mais également la productivité de l'agriculture. Ce phénomène s'est accentué au cours de la période de transition où la consommation d'engrais et d'autres produits agrochimiques a baissé à cause de l'absence de marchés d'intrants fonctionnels, d'un décalage entre le prix des produits industriels et le prix des produits agricoles et d'un déficit

financier. Cette situation est en train d'évoluer, mais des indices tels que l'utilisation encore fréquente de semences de mauvaise qualité aux rendements limités sont encore les témoins d'une agriculture largement extensive.

Il est néanmoins nécessaire de noter que cette exploitation extensive n'est pas nécessairement une stratégie suboptimale et qu'il ne faut pas nécessairement viser les mêmes niveaux de productivité que ceux atteints dans l'UE-15. Cette stratégie constitue une adaptation aux conditions de production locales. L'intensification de la production devra s'évaluer localement, en fonction des évolutions des techniques de production, des débouchés locaux pour les produits agricoles et de l'environnement rural en général.

Capital humain

Comme l'ont montré Stefanou et Saxena (1998), le niveau d'éducation et l'expérience jouent un rôle important sur l'efficacité des exploitations. Dans ce contexte, il est possible que l'expérience de l'agriculture moderne et de la gestion d'entreprise manque dans les NEM. Seuls certains cadres de grandes exploitations sont qualifiés. Cette situation est d'autant plus handicapante à l'heure où les exploitants doivent se conformer à l'acquis communautaire, *e.a.* en matière de qualité de la production. Ces normes, entièrement nouvelles pour eux, peuvent être très contraignantes et requièrent un niveau d'éducation supérieur à celui dont disposent la plupart des agriculteurs des NEM. D'une manière plus générale, l'ensemble du milieu rural (agriculteurs, commerçants, transformateurs locaux, fournisseurs d'intrants, ...) bénéficierait d'une amélioration du niveau d'éducation.

² Le crédit agricole, lorsqu'il fonctionnait, bénéficiait principalement aux fermes d'état au cours de la transition.

Intégrations horizontales et verticales au marché

Dans la plupart des zones rurales des NEM, les intégrations horizontales et verticales sont limitées. Durant la transition, les mécanismes de coordination des marchés par l'Etat et les systèmes d'intégration verticale ont été démantelés, cédant la place à une structure atomisée du secteur agricole où le lien entre l'offre et la demande n'est pas toujours assuré de manière optimale par les marchés. Les producteurs agricoles individuels sont parfois dans une position très défavorable au moment où ils négocient avec les sociétés de transformation et de distribution. Une meilleure organisation, en coopératives ou autres groupes de producteurs, pourrait bien souvent améliorer la position des producteurs sur les marchés.

En outre, l'agriculture semble trop isolée des autres activités en milieu rural. Elle devrait être plus intégrée à une approche de développement rural. L'infrastructure rurale devrait être améliorée et des projets d'entreprises rurales modernes liées au secteur agricole devraient être stimulés. L'émergence d'activités rurales en amont et en aval de l'agriculture est en effet indispensable pour favoriser la restructuration de l'agriculture et résoudre le problème crucial du chômage rural.

Environnement

La gestion durable de l'environnement ne semble pas encore un sujet de préoccupation central dans les NEM. Ceci peut être illustré par l'exemple de la non-application du principe de l'éco-conditionnalité par les NEM. Cela est justifié dans la mesure où la production agricole moins intensive pèse moins sur l'environnement et contribue à maintenir la biodiversité. Toutefois on rencontre à certains endroits des problèmes d'érosion, de salinisation et de pollution non pris en charge. Or dans l'optique d'une agriculture compétitive à long terme, les NEM devront prendre en compte les externalités négatives associées à une mauvaise gestion de

l'environnement.

Institutions

Le contexte institutionnel est également déficient à plusieurs égards. Tout d'abord, les marchés agricoles fonctionnent mal. L'offre est éclatée et de qualité inégale alors que la demande est généralement contrôlée par des entreprises en situation de monopole ou d'oligopole. L'adéquation entre l'offre et la demande est donc parfois insuffisante. Sur le marché foncier, les coûts de transactions élevés associés aux transferts de terre freinent fortement la restructuration vers des exploitations agricoles plus compétitives. Ces coûts proviennent par exemple de la recherche d'information sur les lois foncières, de la négociation avec les gérants de l'exploitation, de la recherche sur les limites de chaque parcelle, des frais de notaire, etc. Finalement, les marchés financiers, en particulier le crédit agricole ne fonctionnent pas mieux. Le développement d'un cadre légal facilitant les transferts fonciers et le fonctionnement des marchés agricoles et financiers devrait dès lors être vu comme une des priorités pour encourager le développement rural.

Il y existe également quelques dysfonctionnements au niveau administratif. Il semblerait ainsi que certains subsides de la PAC ne soient pas octroyés sur le terrain, surtout pour les petits agriculteurs, en raison de la difficulté administrative de leur distribution. Une administration efficace, facilitant l'utilisation optimale des subsides de la PAC et promouvant la mise en conformité de la production agricole avec l'acquis communautaire en matière de qualité agro-alimentaire pourrait lever certaines de ces contraintes. A terme, une fois que les NEM auront atteint les niveaux européens minimum en matière de rendements et de rentabilité, l'accent pourrait être progressivement mis davantage sur la valeur ajoutée et la promotion des produits de qualité du terroir³.

³ Certains NEM, à l'exemple de la Hongrie, ont cependant déjà mis en œuvre ce type de politique.

II - Le rôle de la PAC dans l'augmentation de la compétitivité de l'agriculture des NEM

Le défi rural est énorme pour les NEM. Pour remédier au contexte rural défavorable, ces Etats doivent assurer la mise en compétitivité d'un secteur agricole généralement dépassé tout en garantissant un revenu raisonnable pour l'importante population rurale. Le rôle de la PAC dans ce processus est essentiel.

Les programmes de développement rural

Les fonds de développement rural visent à réduire les contraintes structurelles et institutionnelles décrites précédemment. Les NEM ne bénéficiant des programmes de développement rural que depuis leur adhésion en 2004, nous n'avons pas encore le recul nécessaire à une évaluation détaillée de la mise en œuvre de ces programmes dans ces pays. Nous pouvons néanmoins déjà observer que d'une manière générale, les fonds sont utilisés davantage pour des mesures liées à l'agriculture que pour des mesures non-agricoles. En effet, lors du programme de développement

rural 2000-2006, outre le soutien au revenu, les primes ont principalement servi à financer la restructuration du secteur agricole par l'intermédiaire d'investissements dans le capital de production et le transfert d'exploitations vers des agriculteurs plus jeunes (Cf. Annexe 2). On relève également que l'importance attachée à l'environnement et aux contraintes institutionnelles varie fort d'un NEM à l'autre tandis que celle attachée au capital humain est partout limitée.

En proposant aux Etats membres une large palette d'instruments, les programmes de développement rural répondent bien aux besoins des NEM. Ces programmes devraient à long terme faciliter la mise en place progressive d'une agriculture et d'une ruralité viables pouvant à la fois assurer un niveau de vie raisonnable aux agriculteurs, fournir aux consommateurs des denrées de qualité et préserver l'environnement. Mais, si les objectifs du plan de développement rural de l'UE semblent pertinents, son application pratique dans les NEM reste discutable. En effet, la politique actuelle, qui vise de manière insuffisante le développement durable et la résolution de problèmes ruraux non-agricoles, n'a atteint que partiellement ses objectifs. Par ailleurs, les ressources communautaires octroyées aux NEM sont limitées par rapport aux besoins et l'accès aux différents subsides est complexe.

Les paiements directs

Parallèlement, la PAC participe à assurer un revenu minimum aux agriculteurs par l'intermédiaire du régime de paiement unique à la surface (RPUS) qui est un système de paiements directs plus simple à appliquer que le droit à paiement unique (DPU) d'application dans l'UE-15. Le régime des RPUS prévoit que les agriculteurs bénéficient de primes dont la valeur augmentera progressivement jusqu'en 2013 (de 25% du montant octroyé aux agriculteurs de l'UE-15 à l'adhésion en 2004 jusqu'à 100% en 2013).

Ces primes dépendent de la surface cultivable de chaque exploitation. En outre, chaque PECO applique un régime de paiements directs nationaux complémentaires comme cela est permis par l'acte d'adhésion. Enfin dans le cadre des programmes de développement rural, les agriculteurs des zones défavorisées bénéficient également des primes spéciales.

Par opposition au plan de développement rural, il ne paraît pas évident que les paiements directs soient les instruments les plus appropriés à la situation des NEM. En effet, compte tenu des sommes investies par l'Union européenne, on pourrait s'attendre à ce que l'instrument de soutien choisi remplisse, à court ou moyen terme, les deux objectifs suivants dans les NEM :

- un soutien au revenu de l'agriculteur ;
- une incitation en faveur de la restructuration des exploitations existantes en exploitations compétitives.

Or le modèle théorique construit par Ciaian et Swinnen (2006) tend à indiquer que ni le RPUS ni le DPU ne remplissent ces deux objectifs. Le RPUS favoriserait une restructuration des macro-exploitations vers des exploitations familiales privées, mais n'augmenterait pas nécessairement le revenu des agriculteurs car une partie de l'aide serait transférée aux propriétaires par le truchement d'une hausse du loyer de la terre. L'effet positif du RPUS sur la restructuration a été confirmé en Pologne de manière empirique par une étude comparative de l'unité polonaise de politique agricole. En vue de l'application future des DPU aux NEM, envisagée par la Commission européenne, le modèle théorique indique que ce mode de soutien augmenterait le revenu des agriculteurs mais ne favoriserait pas la restructuration des exploitations.

De plus, en favorisant certaines cultures au détriment d'autres⁴ et en influençant les niveaux de production via les quotas, il apparaît que les instruments du premier pilier de la PAC induisent également des distorsions freinant la restructuration. Dans les pays où les petites exploitations sont nombreuses, l'efficacité de ces paiements est fortement mise en question du point de vue des coûts administratifs prohibitifs qu'ils génèrent comparés au bénéfice qu'ils apportent aux petits producteurs.

Bilan général

Dans l'ensemble, il apparaît que le secteur agricole des NEM aurait tiré profit de l'adhésion et de l'application de la PAC, même si les retombées varient selon les secteurs agricoles. Les revenus agricoles ont augmenté grâce aux paiements directs et les prix se sont stabilisés par rapport à la période de transition pour les céréales, la betterave sucrière, la viande bovine et le lait. Toutefois, il n'est pas certain que le niveau moyen d'aide communautaire octroyée aux nouveaux États membres au titre de l'agriculture et du développement rural soit suffisant pour permettre une modernisation et une mise en compétitivité à moyen terme. En effet, il semble difficile que ces agriculteurs puissent rattraper leur retard structurel avec des aides par agriculteur et par hectare de respectivement 31 % et 63 % du niveau du soutien dans l'UE-15.

Il faut également rappeler que les politiques agricoles et rurales ne constituent qu'une partie de la solution aux problèmes ruraux des NEM. Les évolutions macro-économiques et les politiques régionales et nationales telles que le développement des infrastructures, l'éducation et la promotion de nouvelles entreprises dynamiques seront probablement les facteurs déterminants du développement rural.

⁴ Dans les NEM, les subsides favoriseraient les cultures de pleins champs au détriment, entre autres, d'un élevage durable.

Indépendamment de la cohérence et de la qualité des différentes politiques, le processus de restructuration prendra inévitablement du temps et il est très peu probable que les NEM soient compétitifs d'ici à 2013. À cette date-là, les paiements directs auront atteint le niveau de l'UE-15 et ces paiements constitueront une part vitale des revenus agricoles dans les NEM. Les agriculteurs de ces pays comptent sur un maintien des paiements directs. Il apparaît dès lors indispensable de réfléchir dès à présent à un instrument de soutien pour la prochaine perspective financière. Celui-ci devra être construit de manière à satisfaire aussi bien les objectifs à court terme de revenu minimum qu'à long terme de modernisation du secteur rural.

III - La nature du soutien aux NEM après 2013

Politiques de restructuration

Pour les NEM, le programme de développement rural semble être la politique la plus adaptée pour alléger les contraintes structurelles décrites au point 2. En théorie, sa vaste panoplie de mesures parmi laquelle les gouvernements choisissent relativement librement, offre la flexibilité requise pour répondre à la diversité des conditions nationales et régionales. Vu le fossé technologique, institutionnel et de gestion entre l'agriculture des NEM et de l'UE-15, il apparaît important, par souci de cohésion, de garantir un fonds de développement rural souple et fourni sur le moyen ou long terme.

Le programme de développement rural devrait à l'avenir veiller à une implication importante des bénéficiaires locaux pour assurer que le développement, durable, s'effectue de manière souple, progressive et adaptée aux besoins locaux, non seulement du monde agricole mais du milieu rural

en général. Il pourrait être utile de placer les intérêts des agriculteurs et des populations rurales au cœur des programmes de développement alors que, trop souvent encore, les mécanismes verticaux, basés sur des institutions centrales déterminant le volume et la répartition des fonds ne tiennent pas compte des besoins effectifs des régions. Comme le conseille l'OCDE, l'idéal serait d'appliquer une politique souple de création ou de renforcement d'institutions, avec des liens verticaux et horizontaux de partenariat entre les diverses institutions chargées des politiques de développement rural. En d'autres termes, il faudra s'orienter vers un processus de développement partant de la base et adapté aux circonstances locales, qui se conjuguera harmonieusement à des politiques globales territorialisées et prendra en considération les aspects économiques, sociaux et écologiques du développement rural.

Parallèlement, l'Etat membre pourrait prendre d'autres mesures visant à la facilitation du transfert des terres en limitant autant que possible les coûts de transaction liés à ceux-là. On pourrait ainsi envisager de réduire les frais de notaire ou, si le coût n'est pas prohibitif, de réaliser un travail de remembrement pour réunir les parcelles de terre des propriétaires qui sont souvent dispersées, loin du domicile du propriétaire et dont les limites sont parfois floues. Toutefois, il est probable que ce type de mesure n'ait qu'un effet limité tant que le niveau d'éducation et de formation reste faible. Un investissement dans le secteur de l'éducation reste dès lors primordial.

Politiques de soutien au revenu

Comme nous l'avons décrit au point 3 le RPUS ne bénéficie pas toujours à l'agriculteur mais plutôt au propriétaire de la terre qui ne vit pas toujours en milieu rural. Le passage au DPU bénéficierait davantage à l'exploitant, mais freinerait la restructuration. Il faudrait dès lors adapter ces instruments ou en construire un nouveau qui permette à la fois de restructurer et de soutenir le revenu de l'agriculteur. Différentes propositions sont

avancées ci-dessous. Parfois politiquement ou techniquement difficiles à mettre en oeuvre, leur but est de lancer un débat sur les évolutions des DPU à envisager :

1. Pour favoriser la restructuration : le paiement par surface type RPUS pourrait être combiné à un gel temporaire des prix de la terre.

2. Pour freiner le maintien de macro-exploitations extensives : un plafonnement des primes par exploitation pourrait être instauré.

3. Pour freiner le maintien de petites exploitations de semi-subsistance : les primes des exploitants dont l'activité principale n'est pas l'agriculture et situés en dehors des zones défavorisées pourraient être supprimées. En contrepartie des alternatives professionnelles seraient proposées.

Si la réforme de la PAC post-2013 va dans le sens d'un remplacement des DPU par un système d'assurance aux risques, les fonds prévus pour les paiements directs des NEM pourraient être transférés vers le développement rural de ces pays. Une telle réforme s'appuie sur l'hypothèse de prix mondiaux des produits agricoles en hausse et de revenus accrus pour les agriculteurs. Dans ces conditions, la « garantie revenu » serait moins indispensable et les fonds pourraient être mis au profit de la restructuration du milieu rural des NEM.

Références

Stefanou, S. et Saxena, S. (1998) Education, experience and allocative efficiency : a dual approach. *American Journal of Agricultural Economics* 70, pp. 338-345.

Ciaian, P. et Swinnen, J. (2006) Land Market Imperfections and Agricultural Policy Impacts. *American Journal of Agricultural Economics* 88, pp. 799-815.

CEMAT (1998) Perspectives d'évolution des zones rurales en Europe. Séminaire organisé par le Conseil de l'Europe, Ljubljana.

SGGW (2004) Les enjeux de la Politique agricole commune après l'élargissement de 2004. Université d'Agriculture de Varsovie. L'Harmattan, Paris.

Parlement européen (2007) Rapport sur l'intégration des nouveaux États membres dans la PAC. Parlement européen, Commission de l'agriculture et du développement rural, mars 2007. online : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A6-2007-0037+0+DOC+XML+V0//FR>

Annexe 1 : Statistiques agricoles dans l'Union européenne (source : Eurostat, 2006)

	SAU (1000 HA)	NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLAS (1000 HABITANTS)	SAU PAR EXPLOITATION (HA)	EMPLOI DANS LE SECTEUR «AGRICULTURE, SYLVICULTURE, CHASSE ET PÊCHE		PRODUCTION DE LA BRANCHE D'ACTIVITÉ AGRICOLE (MIO EUR)	CONSOMMATION INTERMÉDIAIRE (MIO EUR)	VALEUR AJOUTÉE BRUTE AUX PRIX DE BASE (MIO EUR)	PART DE L'AGRICULTURE DANS LE PIB (VAB/PIB) (%)	PART DE L'AGRICULTURE DANS LA FORMATION BRUTE TOTALE DE CAPITAL FIXE (%)	ECHANGES DE PRODUITS AGRICOLES ALIMENTAIRES (1) (3)			EVOLUTION DES PRIX ALIMENTAIRES (2) (%)	PART DES DÉPENSES DE CONSOMMATION DES MÉNAGES CONSAVRÉES AUX ALIMENTS, AUX BOISSONS ET AU TABAC DANS LES DÉPENSES TOTALES DE CONSOMMATION DES MÉNAGES
				NOMBRE (1000 PERSONNES)	PART DANS LA POPULATION ACTIVE CIVILE OCCUPÉE (%)						PART DANS LES IMPORTATIONS DE TOUS PRODUITS (%)	PART DANS LES EXPORTATIONS DE TOUS PRODUITS (%)	SOLDE DU COMMERCE EXTÉRIEUR (MIO EUR)		
	2004	2003	2003	2004	2004	2004	2004	2004	2004	2004	2004	2004	2004	2004	2004
UE-25	162 933	9 871	15.8	9 653	5.0	330 455	162 783	167 672	1.6	:	6.0	6.0	-2 490	1.6	:
UE-15	128 989	6 284	20.2	6 208	3.8	299 688	144 292	155 396	1.6	:	6.1	6.0	-3 396	1.1	:
RÉP. TCHÈQUE	3 631	46	79.4	208	4.4	3 623	2 368	1 255	1.4	1.3	3.1	3.2	-12	3.9	17.7
ESTONIE	770	37	21.6	32	5.5	473	274	199	2.2	0.0	3.9	4.9	-3	4.4	15.3
CHYPRE	158	45	3.5	17	5.1	595	281	314	2.5	2.5	7.1	18.4	-23	4.2	17.1
LETTONIE	1 642	127	11.8	136	13.3	703	418	285	2.6	4.5	6.0	9.5	-2	7.6	22.0
LITUANIE	2 604	272	9.2	234	16.3	1 381	866	516	2.9	5.3	4.3	8.5	29	2.7	:
HONGRIE	5 862	773	5.6	205	5.3	6 567	4 036	2 531	3.1	3.4	2.1	10.0	471	5.8	21.0
MALTE	10	11	1.0	3	2.3	123	65	58	1.3	0.0	4.8	6.0	15	-0.7	26.5
POLOGNE	16 301	2 172	6.6	2 409	17.6	14 283	8 309	5 974	3.1	1.7	5.5	10.8	404	6.6	13.6
SLOVÉNIE	491	77	6.3	91	9.7	1 104	605	499	1.9	:	7.8	4.9	14	0.1	21.1
SLOVAQUIE	1 935	72	29.8	109	5.1	1 914	1 268	646	2.0	0.6	1.5	2.7	13	5.1	21.3
BULGARIE	5 331	666	4.4	319	10.7	3 464	1 875	1 589	8.2	10.9	6.2	11.0	158	7.0	16.1
CROATIE	2 695	:	:	268	17.0	:	:	:	8.2	27.6	8.7	8.3	-626	2.1	:
ROUMANIE	14 324	4 485	3.1	3 024	32.6	13 654	6 449	7 205	12.2	4.7	6.8	3.3	-1 161	9.5	:
TURQUIE	26 578	:	:	7 400	34.0	:	:	:	11.1	18.0	4.8	9.5	1086	8.3	:

Annexe 2 : Dépenses nationales en développement rural (en % pour la période 2000-2006 ; source : Commission européenne, 2004)

	POLOGNE	LITUANIE	SLOVAQUIE	RÉP. TCHÈQUE	ESTONIE	LETTONIE	HONGRIE	SLOVÉNIE
COMPLÉMENT AUX PAIEMENTS DIRECTS	14,3	16,1	0	0	10,1	7,1	0	10
ZONES DÉFAVORISÉES	19,8	19,7	33,9	36,7	13,4	43,2	7,2	37,3
SOUTIEN AU REVENU	34,1	35,8	33,9	36,7	23,5	50,3	7,2	47,3
INVESTISSEMENT DANS LE CAPITAL DE PRODUCTION	31,5	18,4	30,5	19,3	29,6	18,9	31,6	6,8
TRANSFERT D'EXPLOITATIONS	16,3	19,5	0	1	0	2,7	0,027	3,3
AIDE À LA RESTRUCTURATION	47,8	37,9	30,5	20,3	29,6	21,6	31,627	10,1
INSTITUTIONNEL	5,4	9,4	3,9	0	15,8	15,4	16,9	11,6
FORMATION	2,6	2,4	3,5	1	2,8	2,7	4,7	1,8
ENVIRONNEMENT	9,5	12,8	13,8	39	28,1	7	34,4	29,4
AUTRE	0,4	1,6	0	0,6	0,7	2,4	2,2	0

Mentions légales

Avec le soutien de la Commission européenne : soutien aux entités actives au niveau européen dans le domaine de la citoyenneté européenne active.



La Commission européenne et Notre Europe ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans le texte. La reproduction est autorisée moyennant mention de la source.

© Notre Europe, août 2007